



SAINT-CÔME

BULLETIN MUNICIPAL

Juin 2026



La maïade en honneur aux élus . . .



et aux agents municipaux



Le lotissement Hameau de Biouleau



Le nouveau portail du cimetière

Tél/Fax : 05 56 25 00 68

Secrétariat ouvert : le lundi de 14 h 00 à 17 h 30

le mercredi de 8h30 à 12h

le vendredi de 7 h 30 à 12 h 00

mel : mairie.saintcome@orange.fr

<https://www.intramuros.org/saint-come>

LE MOT DU MAIRE

Chères Saint-Cômaises, chers Saint-Cômais,

C'est avec un profond sentiment de responsabilité et au nom de l'ensemble du conseil municipal que je tiens à vous exprimer notre gratitude pour la confiance que vous nous avez accordée lors des dernières élections municipales. En nous choisissant largement, vous nous avez confié la charge de conduire les destinées de notre commune. Cet honneur nous oblige, et nous l'assumons avec humilité et détermination.

La mission qui nous incombe est d'autant plus exigeante qu'elle s'inscrit dans la continuité de l'action menée par nos prédécesseurs, et en particulier par Serge Mourlanne, qui a consacré trente-sept années de sa vie au service de Saint-Côme. Les témoignages que vous m'avez adressés à son sujet, empreints de respect et d'affection, rejoignent pleinement l'estime que nous lui portons collectivement.

J'ai la chance d'être entouré d'un conseil municipal engagé, rigoureux et solidaire. Dès les premiers jours de notre mandat, chacun a pris la mesure des enjeux et s'est mobilisé avec énergie pour structurer nos priorités et préparer les actions à venir.

Je souhaite également saluer le travail remarquable de nos agents municipaux, Cathy, Bruno et Mannon. Leur professionnalisme, leur disponibilité et leur sens du service public constituent un pilier essentiel de la vie communale. Nous comptons sur eux, et nous veillerons à leur offrir les meilleures conditions pour exercer leurs missions.

L'état des lieux que nous avons établi confirme l'urgence de plusieurs dossiers majeurs, déjà identifiés par l'ancien conseil municipal :

- **Le Regroupement Pédagogique Intercommunal**, qui requiert une vigilance constante pour garantir l'avenir scolaire de nos enfants.

- **La toiture de l'église**, dont la dégradation menace des éléments patrimoniaux classés.

- **La route de Sauviac**, dont la rénovation s'impose dans les meilleurs délais.

- **La salle des fêtes**, qui nécessite un rafraîchissement et une amélioration énergétique.

Ces priorités ne sont qu'une partie des chantiers qui nous attendent. C'est pourquoi nous avons structuré le conseil en commissions et groupes de travail, afin d'agir avec méthode, efficacité et transparence.

Nos premiers échanges avec les instances départementales et extra-communales ne laissent guère entrevoir de soutiens financiers significatifs, compte tenu du contexte actuel. Cependant, la réflexion collective, l'innovation et la recherche de solutions adaptées demeurent à notre portée, et nous entendons les mobiliser pleinement.

Dans cet esprit, nous organiserons régulièrement des **réunions publiques**. Elles permettront à chacune et chacun d'entre vous de contribuer par ses idées, ses propositions et son expérience. Ces rencontres seront également l'occasion de vous présenter l'avancement de nos travaux, les projets en cours et les orientations que nous souhaitons engager.

La première réunion publique se tiendra **le jeudi 2 juillet 2026 à 20h30**, dans la salle des fêtes. Nous espérons votre présence nombreuse.

La vie de notre commune repose aussi sur le dynamisme de nos associations qui animent Saint-Côme tout au long de l'année. Nous serons à leurs côtés, avec constance et bienveillance, pour soutenir leurs initiatives et renforcer le lien social qui contribue à la richesse de notre village.

Les circonstances électorales n'ont pas permis l'organisation du traditionnel repas des aînés. Ce moment de convivialité et de reconnaissance est pourtant essentiel : il honore celles et ceux qui, par leurs valeurs, leurs actions et leur fidélité, ont façonné l'histoire et l'identité de Saint-Côme.

Le repas des aînés aura donc lieu **le 26 septembre**, dans la salle des fêtes. Nous souhaitons, à terme, rapprocher cette rencontre des festivités de Noël.

Chères Saint-Cômaises, chers Saint-Cômais,

Aucun chantier, aucune contrainte, aucune obligation réglementaire ne nous détournera de notre objectif fondamental : **préserver le bien vivre à Saint-Côme et demeurer pleinement à vos côtés**.

Je souhaite à toutes et à tous, et tout particulièrement à celles et ceux qui ne pourront pas être présents lors de la réunion publique du 2 juillet, de passer un très bel été.

Avec l'ensemble du conseil municipal, j'aurai le plaisir de vous retrouver à la rentrée, à l'occasion de notre fête traditionnelle qui nous rassemble chaque année et fait vivre l'esprit de Saint-Côme.

Vive Saint-Côme.

SOMMAIRE

Page 1 : le mot du Maire

Page 2 : vos nouveaux élus

Page 3 : compte financier unique 2025

Page 4 : budget 2026

Page 5 : taux des taxes locales 2026

Rappel D.F.C.I.
Information PLUI

Page 5 : événements et festivités

Votre nouvelle équipe municipale



NUISANCES SONORES

Nous vous rappelons les règles relatives au bruit conformément au décret n°73-502, article 4 :

Tous travaux de bricolage et jardinage ne peuvent être effectués que :

-Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et 14h30 à 19h30

-Les samedis de 9h à 12h et 15h à 19h

-Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Merci de respecter ces horaires pour la quiétude de tous.

De gauche à droite : *Patrick GASTINEL (1er adjoint) ; Vanessa ESQUERRE ; Vianney KONSHELLE ; Jeremy EYMARD ; Sarah SERRES ; Didier GOURGUES ; Anthony HEMOUS (maire) ; Céline GARCIA (2eme adjointe) ; Laurent FOURCHE ; Valérie SAINT-MARC ; Sylvia GRENEREAU MARECHAL.*

DECES

Christian **BEZIADE** nous a quittés le 09 mai 2026 à l'âge de 82 ans, toute l'équipe municipale fait part de son affection à ses proches.

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 (C.F.U.)

C.F.U. du lotissement 'Hameau de Biouleau' :

<u>Section de fonctionnement</u>	<u>Section d'investissement</u>
Recettes réalisées = 205 278,91 €	Recettes réalisées = 300 000,00 €
Dépenses réalisées = 166 582,91 €	Dépenses réalisées = 150 011,41 €
Excédent = 38 696,00 €	Excédent = 149 988,59 €
Excédent reporté = 0 €	Excédent reporté = 0 €
<u>Excédent de clôture = 38 696,00 €</u>	<u>Excédent de clôture = 149 988,59 €</u>

- Reste à réaliser
 - o Recettes = 0,00 €
 - o Dépenses = 0,00 €

C.F.U. de la commune de Saint-Côme :

<u>Section de fonctionnement</u>	<u>Section d'investissement</u>
Recettes réalisées = 240 544,19 €	Recettes réalisées = 73 553,98 €
Dépenses réalisées = 223 157,52 €	Dépenses réalisées = 236 701,90 €
Excédent = 17 386,67 €	Déficit = - 163 147,92 €
Excédent reporté = 160 254,46 €	Excédent reporté = 28 246,77 €
<u>Excédent de clôture = 177 641,13 €</u>	<u>Déficit de clôture = - 134 901,15 €</u>

- Reste à réaliser
 - o Recettes = 0,00 €
 - o Dépenses = 64 770,42 €

NOTA : l'excédent provenant du lotissement Biouleau ne sera intégré dans le budget communal qu'après achèvement de l'ensemble des travaux, tant de constructions que de voiries et d'aménagements.

Budget 2026

- **Budget annexe concernant le lotissement Biouleau :**

- <u>DEPENSES</u>	- <u>RECETTES</u>
- Investissement	- Investissement
- Remboursement prêt : 300 000 €	- Excédent : 149 988,59 €
- Fonctionnement	- Fonctionnement
- Travaux à réaliser : 66 000 €	- Vente des lots : 350 562,50 €
- Intérêts prêt : 7 470 €	- Excédent : 38 696 €
- Totaux : 373 470 €	- Totaux : 539 247,09 €

- **Budget communal :**
- Section de fonctionnement
 - o **Excédent = 177 641,13 €**
- Section d'investissement
 - o **Déficit = 134 901,15 €**
 - o **Reste à réaliser :**
- Dépenses = 64 770,42 €
- Recettes = 0,00 €

- **Subvention aux associations :**

ASSOCIATIONS	MONTANTS
ACCA ST COME	300,00 €
CLUB DE GYM ST COMAIS	300,00 €
DON DU SANG	30,00 €
COMITE DES FETES DE ST COME	300,00 €
TROUPE THEATRALE ST COMAISE	300,00 €
PARALYSES DE FRANCE	16,00 €
BROUQUITET BAZADAIS	24,00 €
COMICE AGRICOLE DE BAZAS	78,25 €
COMITE CONTRE LE CANCER	16,00 €
USB RUGBY BAZAS	30,00 €
GYM FORME ST COME	300,00 €
C.A.U.E. (Cabinet d'architectes)	60,00 €
LYCEE BAZAS (voyage Espagne)	80,00 €

Taux des taxes 2026

Comme les années précédentes, il est décidé une augmentation limitée de 1 %.

Soit les taux de **35,30 % de taxe foncière sur le bâti** (maximum autorisé 112,24 %), **69,51 % de taxe foncière sur le non bâti** (maximum autorisé 140,58 %) et **10,84 % de taxe d'habitation** (maximum autorisé 53,17 %).

Les taxes locales représentent donc une charge très limitée dans notre commune.

Défense des Forêts Contre l'Incendie

Rappel des règles du débroussaillage obligatoire.

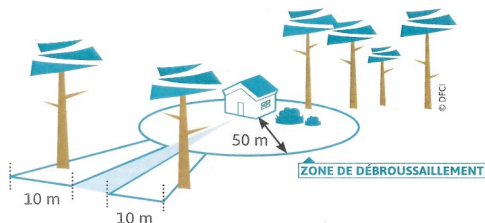
OÙ DÉBROUSSAILLER ?

PRINCIPE GÉNÉRAL

Pour les terrains situés à moins de **200 m des bois et forêts**, l'obligation de débroussailler s'applique sur :

- » 50 m aux abords des constructions,
- » 10 m de part et d'autre des voies privées d'accès aux constructions.

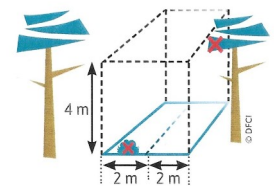
Dans le cadre d'un plan de prévention des risques contre les incendies de forêt (PPRIF), l'obligation peut-être portée jusqu'à 100 m aux abords des constructions.



MODALITÉS SUPPLÉMENTAIRES DANS LE MASSIF DES LANDES DE GASCogne* (GIRONDE, LANDES, LOT-ET-GARONNE)



- » Les arbres doivent être à une distance minimale de 3 m des constructions.
- » L'élagage des arbres doit maintenir les premières branches à une hauteur minimale de 2,5 m du sol.



- » Les voies d'accès aux constructions doivent être d'une largeur minimale de 4 m.
- » Toute végétation doit être supprimée sur une hauteur de 4 m et sur une largeur de 2 m de part et d'autre de l'axe central de ces voies.

* Règlement interdépartemental de protection des forêts contre les incendies

QUI DOIT DÉBROUSSAILLER ?

CELUI QUI OCCUPE LES LIEUX

Le débroussaillage incombe à celui qui **crée le risque**, c'est-à-dire à **tout propriétaire**, ou ayant droit (locataire), de constructions, chantiers ou installations de toute nature, situés à moins de 200 m de bois et forêt. En **zone urbaine**, la totalité de la parcelle, **bâtie ou non**, doit être débroussaillée.

(Art. L 134-8 du code forestier)

Sans tenir compte des limites de propriété !

Le débroussaillage doit être effectué y compris sur les terrains voisins après en avoir informé leurs propriétaires. Ceux-ci ne peuvent s'y opposer. (Art. L 131-12 du code forestier)

CONTRÔLE ET SANCTION

Dans l'exercice de ses pouvoirs de police, le **Maire est responsable du contrôle et de l'exécution de ces obligations**. Il peut, après mise en demeure, exécuter d'office les travaux à la charge du propriétaire.

Le non-respect de cette obligation par le propriétaire peut également :

- » Donner lieu à une amende allant jusqu'à 30 € par m² (Art. L 134-2 du code forestier)
- » Engendrer une franchise supplémentaire d'assurance de 5 000 € en cas de sinistre (Art. L 122-8 du code des assurances)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Adopté en juin 2024 ce plan a apporté des modifications aux règles d'urbanisme pour de nombreuses parcelles de la commune. Vous pouvez vérifier dans quelle zone se trouve la votre en consultant le site : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>

Événements et festivités

- *Cette année encore notre troupe théâtrale a connu le succès pour ses cinq représentations en avril dernier avec un total de 900 spectateurs qui ont pu profiter de moments de rires partagés. Chaleureux remerciements à tous les bénévoles de la troupe et rendez-vous l'année prochaine pour de nouveaux bons moments de détente.*
- *Pour la deuxième année consécutive et après la réussite de la première édition, notre commune a une nouvelle fois reçu le 29 mars 'Bazas Nature Sports' dans notre salle des fêtes. Les marcheurs, coureurs et vététistes ont pu passer une journée sportive dans nos campagnes et partager le toujours excellent 'bœuf de Bazas' à la Plancha. Le tout organisé au profit de l'association 'Vaincre la mucoviscidose'.*
- *L'association bazadaise Les Troubadours du Troisième Millénaire a investi à plusieurs reprises la salle des fêtes de la commune pour y coudre les costumes de son prochain spectacle historique, qui se déroulera le 19 septembre au Château de Cazeneuve. La municipalité est heureuse d'avoir pu mettre cet espace à disposition de cette association locale engagée dans la valorisation du patrimoine et du spectacle vivant.*
- *Le samedi 30 mai s'est déroulée la traditionnelle 'Maïade' en l'honneur de vos nouveaux élus. Pour des raisons pratiques et, bien sûr, écologiques, il n'a pas été abattu de pins mais des arbres en pot ont été décorés et offerts à l'ensemble des membres du conseil municipal.*
- *Une réunion publique avec vos élus aura lieu le jeudi 2 juillet à 20 heures 30. Nous pourrons nous présenter à vous et vous faire part de nos projets pour notre village. Il vous sera ensuite proposé de partager un verre tous ensemble en conclusion de ce moment de partage.*
- *Bien entendu vous êtes tous conviés à notre fête de village organisée par le comité des fêtes de Saint-Côme qui se déroulera cette année le week-end des 4, 5 et 6 septembre. Nous vous attendons nombreux pour participer aux différentes animations.*
- *Le repas des Aînés, qui n'a pas pu avoir lieu en début d'année, sera servi en salle des fêtes de la commune le samedi 26 septembre à midi. Des invitations seront déposées dans les boîtes à lettres de nos Aînés en temps utile.*
- *Le vide-grenier de l'association 'Oasis nature et savoirs' se tiendra dans la salle des fêtes le dimanche 04 octobre, vous pouvez dès maintenant faire du tri dans vos maisons pour venir exposer et vendre les objets dont vous voulez vous défaire. Contactez le 06.60.13.94.46 pour les inscriptions.*
- *Réservez votre soirée le samedi 31 octobre pour assister à la soirée Cabaret proposée par notre excellente troupe théâtrale, voilà qui promet encore une fois un très bon moment de détente.*

Vous pourrez retrouver toutes ces informations et de nombreuses autres sur la vie de la commune qui seront ajoutées au fil de l'eau sur le site intramuros : <https://www.intramuros.org/saint-come> et l'application du même nom disponible sur smartphone.

Toute l'équipe municipale vous souhaite un excellent été 2026

La liste DES BONS GESTES



LUTTONS CONTRE le moustique tigre

RANGEONS à l'abri

- Brouettes
- Seaux et arrosoirs
- Jouets d'enfant, même les plus petits
- Cendriers ou tout petit objet pouvant recueillir de l'eau
- Poubelles
- Caisses, pots...
- Remorques et matériel de chantier (tuiles...)

VIDONS une fois par semaine

- Coupelles de pots de fleur (l'astuce du pro : mettez-y du sable ! La plante y puisera l'eau sans que le moustique puisse y pondre)
- Gamelles pour animaux
- Pieds de parasol
- Plis de bâches (pour mobilier de jardin, piscine...)
- Jeux pour enfants (toit de cabane, toboggan, chaise...)
- Pluviomètres
- Eléments de décoration

Bref, vous avez compris, tout ce qui retient la moindre quantité d'eau !

COUVRONS avec un voile ou une moustiquaire

- Récupérateurs d'eau de pluie (ou vérifiez-les toutes les semaines, car même s'ils ont un couvercle, le moustique entre et sort à sa guise)
- Supprimez régulièrement les larves, pour éviter que ça devienne des pouponnières
- Bidons et fûts devant rester dehors

Coupez l'eau au moustique tigre !



Toutes les infos
et les flyers à
télécharger ici

Et passez
le message
à votre voisin

ENTRETENONS

- Piscines (veillez au bon dosage du chlore)
- Bassins et mares (mettez-y des poissons friands de larves !)
- Terrasses sur plots
- Caillebotis
- Pompes de relevage
- Bornes d'arrosage

NETTOYONS

pour faciliter
l'écoulement
des eaux

- Gouttières, chéneaux
- Regards d'eau de pluie
- Caniveaux ouverts ou couverts de grilles
- Bondes et siphons d'évacuation d'eau (fontaines, éviers...)

Le saviez-vous ?

Le moustique tigre peut se déplacer dans un rayon de 150 m.

Il est donc né chez vous ou pas loin !

Pour s'en débarrasser, une seule solution :
supprimer les récipients où il pond ses œufs et prolifère...

150 m



L'astuce du Pro,
mettez du sable
dans vos coupelles

